



## Annulation vente véhicule d'occasion

Par **Soumdha**, le **21/07/2016** à **18:28**

Bonjour,

J'ai acheté une voiture d'occasion chez un garagiste. En sortant du garage je me suis rendu compte que la voiture ne passait pas les vitesses. J'ai réussi t'en bien que mal à la ramener au garage seulement 5 min après en être sortie. Le garage c'est aperçu qu'un boulon qui fixait l'embrayage était tombé. Il m'a dis qu'il allé réparer le problème et que je pourrais la récupérer demain. Puis-je annuler la vente et si oui comment?

Merci

Par **morobar**, le **21/07/2016** à **18:32**

Bj

Non,

le garagiste est tenu à la garantie de conformité sur 6 mois.

Code de la consommation L217-4 et suivants et surtout L217-9

Par **Visiteur**, le **21/07/2016** à **21:06**

**BONJOUR** marque de politesse [smile4]

Par prudence, MAIS DE SUITE, voyez un autre garagiste pour obtenir un diagnostic du problème ainsi qu'une attestation.

Mettez le ensuite en demeure en y joignant le diagnostic fourni par le garagiste s'il y a des problèmes graves.